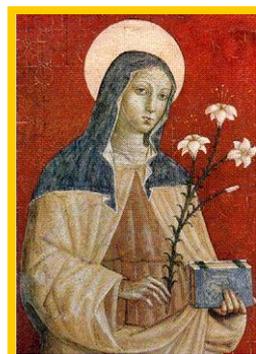
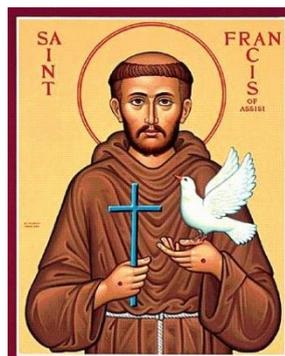


Pèlerinage à ASSISE



Sur les pas de Saint-François et Sainte-Claire



Accompagnateurs :
Frère Jo COZ et Père Sébastien GARDE

Du 19 au 24 février 2024

Organisation : **DIRECTION DES PELERINAGES**

1 rue Hector Berlioz – CS 13061, 42030 SAINT-ETIENNE Cedex 2

Ouvert les Mardi et jeudi de 9h30 à 12h00 et 14h30 à 17h00 / Tel : 04.77.59.30.10

Courriel : pelelinages@diocese-saintetienne.fr

Agrément Atout France n°IM042110011



Inscription : **avant le 10 janvier 2024**

- sur notre plateforme d'inscription sur notre site : <https://www.diocese-saintetienne.fr/pelelinages>
- au service pendant les jours d'ouvertures ci-dessus.

PROGRAMME (6 jours/5 nuits)

Un pèlerinage sur les pas d'un grand saint et d'une spiritualité qui touchent tous les contemporains chrétiens ou non car ils incarnent la fraternité universelle, l'harmonie avec la nature, l'humilité et la pauvreté au service de l'Évangile.



Saint-François d'Assise a été un grand enseignant spirituel italien, mystique et prédicateur, il a fondé l'ordre des Franciscains. Surnommé le Povorello (le petit pauvre), François donne très tôt les signes d'une mission de grande envergure. A Assise, il pratique la charité parmi les lépreux et commence à restaurer les églises en ruines.

Claire rencontre François, l'entend prêcher et décide de le rejoindre à la Portioncule. Après une courte expérience chez des bénédictines, elle rejoint St Damien et y fonde le premier monastère de clarisses avec l'aide de St François et en deviendra l'abbesse jusqu'à sa mort.

Jour 1 : lundi 19 février 2024

Matin : Départ du diocèse en car grand tourisme très tôt pour trajet jusqu'en Italie par autoroute.
Déjeuner pique-nique tiré du sac en cours de route.

Après-midi : Poursuite du trajet pour une arrivée à Assise, situé au centre de l'Ombrie, en fin d'après-midi. **Installation à la villa Santa Tecla** (ancien séminaire du diocèse aménagé en maison d'accueil).
Célébration d'ouverture du pèlerinage. Dîner et nuit à l'hébergement.

Jour 2 : mardi 20 février 2024

Journée consacrée à la découverte d'Assise et des principaux lieux fréquentés par François et Claire

Matin : Départ en car pour rejoindre la Rocca (citadelle d'Assise). Parcours à pied sur les pas de François avec la découverte de :

- la **cathédrale San Rufino**, le lieu où Saint François et Sainte Claire ont été baptisés
- la **piazza Comune**, l'époque sociale et ecclésiale
- la **maison natale et familiale**, le contexte éducatif
- la **place de l'évêché**, le lieu du « dépouillement »

Déjeuner au restaurant.

Après-midi : Poursuite du parcours à pied avec les visites de :

- la **basilique Sainte Claire**, église gothique du XIIIe siècle où se trouve le tombeau de Sainte-Claire et le crucifix qui aurait parlé à Saint François.
- la **chapelle San Damiano**, l'église tombée en ruine que François reconstruisit de ses mains en 1205 en interprétant une demande qu'il aurait reçu du Christ en croix. Chapelle et bâtiment adjacent sont devenus le premier couvent des « Pauvres Dames », les compagnes de Sainte-Claire.

Reprise du car pour retour à l'hébergement. **Dîner et nuit à la villa Santa Tecla. Célébration de la messe.**

Jour 3 : mercredi 21 février 2024

François et ses frères se retiraient en solitude pour contempler et méditer.

Matin : pour rejoindre les **sanctuaires de la vallée de Rieti** :

le couvent de Greccio, accroché au surplomb d'un rocher à 638 m : c'est ici que Saint-François institua la tradition de la crèche de Noël. Découverte de la **chapelle de la Crèche**, les lieux où vécut le saint et l'église primitive érigée en 1228. **Célébration de la messe. Déjeuner au restaurant.**

Après-midi : Reprise du car pour rejoindre **le couvent de Fonte Colombo** : c'est ici, dans une grotte, qu'il dicta la règle franciscaine, après avoir jeûné 40 jours. Reprise du car pour retour à l'hébergement.

Dîner et nuit à la villa Santa Tecla.

Jour 4 : jeudi 22 février 2024

François guide les frères que le Seigneur lui a donnés

Matin : Départ en car pour rejoindre **Assise**. Découverte de la **basilique Saint François (inférieure et supérieure)** : fleuron des édifices franciscains inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. La basilique est composée de trois églises superposées : à partir du bas, la crypte qui abrite le tombeau de François, l'église inférieure et l'église supérieure ornées de célèbres fresques des premiers maîtres italiens, et 28 tableaux de Giotto qui relatent la vie de **Saint-François**. **Célébration de la messe. Déjeuner au restaurant.**



Après-midi : Reprise du car pour rejoindre la **basilique Sainte Marie des Anges**, dont la construction remonte au XVI^e siècle en vue de protéger la petite **chapelle de la Portioncule**, berceau de l'ordre franciscain et cellule où Saint-François est mort. En ce lieu sacré, François consacra Claire « épouse du Christ ». Visite du sanctuaire de **Rivotorto**. Reprise du car pour retour à l'hébergement. **Dîner et nuit à la villa Santa Tecla.**

Jour 5 : vendredi 23 février 2024

Le mont Subasio, oasis de paix et de silence pour François



Matin : Départ en car et montée à pied (ou en taxis selon vos possibilités) pour rejoindre **l'Ermitage des Carceri**. Saint François venait souvent dans cet endroit pour prier et contempler, comme le faisaient d'autres ermites avant lui. Marche Laudato Si : Prendre soin du prochain et de la Création : notre réponse aux défis actuels. **Déjeuner au restaurant.**

Après-midi : Temps libre dans Assise et reprise du car pour retour à l'hébergement. **Célébration de clôture du pèlerinage. Dîner et nuit à la villa Santa Tecla.**

Jour 6 : samedi 24 février 2024

Matin : Départ en car pour trajet retour en France. **Repas sur une aire d'autoroute (pique-nique fourni par l'hébergement).**

Après-midi : Poursuite du trajet jusqu'à Saint-Etienne. Arrivée sur notre diocèse en fin de journée. Dépose sur le même lieu de ramassage qu'à l'aller.

Le programme indiqué peut subir des modifications en fonction des impératifs locaux.
Les visites entraînent des temps de marche importants.

Ce programme est soumis aux conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients. Les conditions générales de participation sont à télécharger sur notre site :
<https://www.diocese-saintetienne.fr/pelerinages>

Formalités : Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité

PRIX (en chambre à partager) : 619 €
pour un groupe minimum de 35 personnes

Supplément chambre individuelle : 70 €

Si le nombre de 20 personnes n'est pas atteint à la date limite d'inscription, la Direction des Pèlerinages sera obligée d'annuler le pèlerinage.

Ce prix comprend : le transport en car grand tourisme, l'hébergement en maison religieuse, la pension complète du dîner du jour 1 au déjeuner du jour 6 (hors boissons), les droits d'entrée sur les sites, les rencontres avec des intervenants locaux, les transferts en taxis, les assurances « annulation, assistance, rapatriement », les frais généraux.

Ce prix ne comprend pas : toutes les dépenses à caractère personnelle, toutes prestations non mentionnées dans ce prix comprend ci-dessus.

Règlements acceptés : chèques, chèques-vacances, virement bancaire, espèces.

CONDITIONS D'ANNULATION par le participant

L'**assurance Annulation** est incluse dans le prix du pèlerinage : elle prend en charge les frais occasionnés par l'annulation pour toute raison médicale ou autre cas de force majeure (incendie, dégâts des eaux obligeant votre présence sur les lieux, le décès des ascendants et descendants...) dès l'inscription et jusqu'au jour du départ.

En **cas d'annulation**, avertir rapidement la Direction des Pèlerinages par téléphone, par mail ou par courrier. Une **déclaration écrite** doit ensuite être faite par le participant qui annule, **sous 5 jours** (cachet de la Poste faisant foi), accompagnée des **pièces justificatives** (attestation médicale ou toute autre pièce justifiant l'annulation que ce soit pour maladie, accident, ou cas de force majeure).

Le remboursement sera effectué dès réception du justificatif d'annulation. **Frais dossiers retenus : 60 €**

NB : Toute personne ne fournissant pas les documents justifiant l'annulation ne pourra être pris en charge par cette garantie annulation. Les frais retenus seront :

Plus de 31 jours avant le départ, minimum 60 € (frais dossiers).

Entre 30 et 20 jours avant le départ, 30% du montant total du voyage.

Entre 19 et 7 jours avant le départ, 60 % du montant total du voyage.

Entre 6 et 2 jours avant le départ, 80 % du montant total du voyage.

Moins de 2 jours avant le départ, 100 % du montant total du voyage.

Tout pèlerinage interrompu ou abrégé ou toute activité non consommée du fait du participant pour quelque raison que ce soit ne donnera lieu à aucune indemnisation ou remboursement.